

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-28

L'an deux mille vingt-quatre-----

Le 23 octobre à 18h00-----

Le Conseil d'Administration du CIAS Pays de Nexon-Monts de Châlus, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de l'intercommunalité à Nexon, sous la présidence de M. Emmanuel DEXET, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 16 octobre 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

**PRESENTS** : Mmes BELAIR Florence, CHEYRONNAUD Céline, DESSEX Martine, LACOURARIE Bernadette, PRADIER Claudine, Mrs DEVARISSIAS Philippe, DEXET Emmanuel, GERVILLE REACHE Fabrice, TRICARD Jacques.

**EXCUSES** : Mmes HILAIRE GENIN Karine, PASSERIEUX Béatrice, PECOUT Chantal, SAZERAT Marie-Christine, Mrs CHIROL Christian, SANBA Issame.

**SECRETARE** : Patricia LATHIERE DEBEAULIEU

**OBJET** : Suppression de la régie d'avance de l'accueil de loisirs « Le Terrier des Galoupiaux »

Vu l'arrêté en date du 23 mai 2018 instituant une régie d'avance pour l'accueil de loisirs « Le Terrier des Galoupiaux »,

### Exposé :

Le Président indique au Conseil d'Administration, qu'il avait été décidé par arrêté du 23 mai 2018 de créer une régie d'avance pour l'accueil de loisirs « Le Terrier des Galoupiaux », géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays de Nexon-Monts de Châlus.

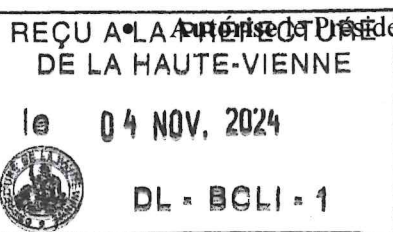
Le Président indique que cette régie n'a pas été utilisée depuis le 26 octobre 2022. Conformément au point VI de la convention des comptes, la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne envisage donc de procéder à sa clôture.

Le Président propose au Conseil d'Administration la suppression de cette régie d'avance.

### Délibération :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** la décision de suppression de la régie d'avance de l'accueil de loisirs « Le Terrier des Galoupiaux », à compter du 31 octobre 2024,
- **Approuve** la clôture du compte auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de la Haute-Vienne,



Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
le :  
Publié ou notifié  
le :

Par Délégation,  
Le Vice-Président

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme En Mairie, le 24 octobre 2024.



Le Président,  
Emmanuel DEXET